

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2007-0663/PRE portant dénomination d'un Boulevard.

n° 2007-0663/PRE

Ministère  
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date de publication  
1 août 2007

Numéro JO  
n° 15 du 15/08/2007

Date du numéro  
15 août 2007

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Le tronçon urbain de la Route Nationale n°1 compris entre le rond point d'Eingueila et celui d'Ambouli (au commencement du Pont d'Ambouli) est dénommé Boulevard du Président Hassan Gouled Aptidon.

#### Article 2

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**